

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LACIE**  
(Eurolist)

Par courrier du 3 avril 2007, M. André Jolivet a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mars 2007, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Remote Reward qu'il contrôle, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LACIE GROUP, et détenir 1 615 318 actions LACIE GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Remote Reward	1 615 318	4,67	1 615 318	4,67
M. André Jolivet	10	ns	10	ns
<b>Total M. André Jolivet</b>	<b>1 615 328</b>	<b>4,67</b>	<b>1 615 328</b>	<b>4,67</b>

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 34 557 170 actions représentant autant de droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.